

Nombre de Conseillers**en exercice : 15****Présents : 14****Absents : 1****Procurations : 1****COMPTE RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 OCTOBRE 2020**

L'an deux mille vingt

Le dix-neuf octobre

Le Conseil Municipal de la Commune de Malves en Minervois

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Régis POMMIES, Maire.

Date de Convocation : Le 9/10/2020

PRESENTS : SABAYROU Francine, CANOVAS Alphonse, COASSIN Ottorino, GARCES Henri, DUVAL Juliette, LAMOUR Caroline, Olivier MERIEUX, GIRARD Yves, Myriam DOUTRE, RAYMOND Pierre-Emmanuel, CORBEL Sandrine, MARTIN Marie Dominique, LEBRETON David, CAGNINACCI Isabelle.

Secrétaire : Francine Sabayrou

Absents : Pierre Emmanuel RAYMOND donne procuration à Mr Pommies

Les membres du Conseil municipal étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, monsieur le Maire lit le procès-verbal de la dernière réunion du conseil municipal et fait signer les membres présents, puis déclare la séance ouverte.

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRE REUNIE LES 25 SEPTEMBRE ET 1^{ER} OCTOBRE 2020 - MARCHE DE TRAVAUX POUR L'OPERATION COLUMBARIUM TRANCHE2.

Monsieur le Maire rappelle au conseil le projet des travaux de construction d'un columbarium en complément du premier existant.

La Commission d'appel d'offre s'est réunie le 25 septembre 2020 pour l'ouverture des plis : 2 entreprises ont déposées leur offre :

- Marbrerie Sanchez,
- Pompes Funèbres du Carcassonnais

L'analyse des offres réalisée par la commission d'appel d'offre, qui s'est réunie le 1^{er} octobre 2020, a retenu le candidat suivant :

numéro du lot	désignation	Entreprises retenues	montant HT	montant TTC
unique	CONSTRUCTION COLUMBARIUM	MARBRERIE SANCHEZ	4 125.00 €	4 950.00 €

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRE REUNIE LE 16 OCTOBRE 2020 - MARCHE DE TRAVAUX POUR L'OPERATION ECLAIRGE PUBLIQUE SUR LA RUE DES TEMPLIERS -

Monsieur le Maire rappelle au conseil le projet des travaux de rénovation de l'éclairage public rue des Templiers qui doivent se dérouler en même temps que les travaux de renforcement de la basse tension.

La Commission d'appel d'offre s'est réunie le 16 octobre 2020 pour l'ouverture des plis : 3 entreprises ont déposées leur offre :

- Ets Robert de Pomas,
- Ets Comelec/debelec
- Ets Cegelec

L'analyse des offres réalisée par la commission d'appel d'offre le même jour, a retenu le candidat suivant :

numéro du lot	désignation	Entreprises retenues	montant HT	montant TTC
unique	Travaux d'éclairage public sur la rue des Templiers	Cegelec	10 206.00 €	12 247.20 €

CHARGE DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE ECOLE – FACTURATION AUX COMMUNES DONT LES ENFANTS FREQUENTENT LE RPI MALVES BAGNOLES VILLARZEL – ANNEE 2019.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de procéder au calcul des charges de fonctionnement du service école pour une facturation auprès des communes dont les élèves sont issus, dans le cadre du Regroupement Pédagogique.

Il donne lecture de la ventilation des charges pour chaque poste de dépenses, pour un coût annuel en 2019 de 99 483 €.

Il précise que comme les années précédentes les charges comprennent les consommations d'eau, de gaz, d'électricité, de téléphone ainsi que les charges de personnels affectés au ménage, secrétariat, cantine et maternelle sur les deux sites du RPI.

Monsieur le Maire propose de facturer aux Communes le coût en fonction des effectifs fixés en mars 2019 soient 144 enfants.

Il dépose en annexe les tableaux de l'ensemble des charges, la ventilation des enfants par commune ainsi que le coût des charges de fonctionnement des classes de Bagnoles (soit 10 767 €) fourni par la Mairie et donne le montant du coût à facturer :

- 2 362 € pour Bagnoles,
- 17 966 € pour Villarzel Cabardés.
- 691 € pour Bouilhonnac.

Monsieur le maire fait remarquer que le coût par élève, d'un montant de 691 €, a diminué de 76 € par élève par rapport à 2018, suite au retour à la semaine de 4 jours, qui a fait baisser les charges de fonctionnement des bâtiments scolaires ; baisse minorée toutefois par les frais de fonctionnement depuis septembre 2019 des deux nouvelles classes ainsi que la cantine scolaire.

Accord à l'unanimité.

MISE EN PLACE D'UNE CONVENTION AMIABLE POUR LE SINISTRE SUR ECLAIRAGE PUBLIC AVEC MR LOUPIAC.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un sinistre sur un mat d'éclairage public est survenu en date du 23 Aout 2020 dans la rue du Carlit, lotissement Alaric Pyrénées.

A la demande de Mr Loupiac, auteur du sinistre, un accord amiable a été rédigé dans lequel ce dernier s'engage à prendre en charge les frais de réparation d'un montant de 2 462.10 TTC.

Mr le Maire dépose ci devant le projet de convention de règlement amiable qui fixe le remboursement des frais de réparation sous la forme de deux paiements d'un montant respectif de 1 231.05 €.

Accord à l'unanimité.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT POUR LA MANIFESTATION « Un été, 100 spectacles ».

Monsieur le Maire dépose devant le conseil municipal le dossier concernant l'organisation d'un spectacle prévu à l'initiative de la Commune dans le cadre du dispositif « un été / 100 spectacles » du Département de l'Aude.

Il rappelle que ce spectacle est composé :

- D'une pièce de Théâtre « Chœur de poule » dont le coût est de 280 €
- D'un concert de l'artiste M.A.N dont le cout est de 1 650 €.

Il propose de déposer auprès du Conseil Départemental une demande de subvention fixée sur le plan de financement à 1 275 €.

Accord à l'unanimité.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR LES SINISTRES DES INTEMPERIES DES ALPES MARITIMES.

Monsieur le Maire dépose devant le conseil municipal deux courriers ; l'un émane de l'association « Aude Solidarité », l'autre de l'association des maires de l'Aude et concernent l'aide financière que pourrait apporter la Commune aux sinistrés des dernières intempéries suite au passage de la tempête Alex dans les Alpes Maritimes.

Un débat s'engage sur la possibilité ou pas de verser une subvention à chacune des deux associations. Après un tour de table, Mr le Maire propose de verser à chacune 250 €.

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTE** l'attribution d'un montant de subvention suivant :
 - * **Association des Maires de l'Aude pour 250 €**,
 - * **association Aude Solidarité pour 250 €**
- **CHARGE** Monsieur le Maire des démarches administratives et budgétaires se rattachant à cette décision.

ACTUALISATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE – CELLULE COMMANDEMENT.

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents de la nécessité de mettre à jour la cellule de commandement du Plan Communal de Sauvegarde, suite au renouvellement du conseil municipal en Mars 2020.

Plusieurs réunions de travail ont eu lieu afin de procéder à la constitution des cellules :

- Reconnaissance logistique,
- Cellule hébergement
- Cellule transmission.

Mr le Maire dépose devant le conseil le tableau mis à jour des nouveaux élus et rappelle l'importance que revêt cette organisation en cas de catastrophe naturelle (inondations, incendie).

Il conviendra rapidement de procéder au diagnostic des besoins en équipement pour répondre à sa mise en place en cas de crise.

Accord à l'unanimité.

PARTICIPATION AU FOND TERRITORIAL D'AIDE AUX ENTREPRISES DANS LE CADRE DE LA CRISE SANITAIRE COVID19.

La crise sanitaire actuelle a pour corollaire une crise économique et sociale d'une ampleur inédite. Dans ce contexte, les collectivités sont appelées à faire preuve de réactivité, d'agilité et de solidarité pour protéger les concitoyens, préserver leur santé ainsi que leurs emplois et soutenir nos entreprises très fragilisées.

Pour faire face à cette situation, de nombreux dispositifs d'urgence et de relance ont été mis en place par les partenaires institutionnels tels que l'Etat, la Région Occitanie ainsi que la Banque Publique d'Investissement (BPI) pour aider les entreprises face à leur besoin de trésorerie.

Parmi ces mesures, peuvent être citées :

- Le fonds de solidarité qui s'adresse à toutes les entreprises : aide forfaitaire sous forme de subvention comprise entre 1 000€ et 5 000 € avec un volet « Etat » et deux volets « Région »
- Le contrat entreprises en crise de trésorerie COVID 19 de la Région Occitanie : dispositif sous forme d'avance remboursable dédié aux entreprises de plus de 10 salariés ayant un besoin en fonds de roulement (assiette minimale de 75 000 €).
- Le fonds L'OCCAL de la Région Occitanie : subventions et avances remboursables destinées aux entreprises du tourisme, du commerce et de l'artisanat de proximité (Jusqu'à 20 ETP permanents, avec une dérogation possible pour les entreprises touristiques)

Les dispositifs présentés, ne permettent néanmoins pas de répondre au besoin d'avance de trésorerie de certains secteurs d'activité, dont les entreprises inéligibles au fonds L'OCCAL et inéligibles au contrat d'entreprises.

Carcassonne Agglo a mis en place un fonds de solidarité pour couvrir l'urgence en besoin de financement rencontré par les entreprises et notamment les plus fragiles et répondant à la réalité

économique du territoire, à savoir la prédominance d'entreprises sans salariés (69 %) ou avec moins de 10 salariés (25 %).

Ce fonds territorial, complémentaire aux dispositifs existants, permettra aux entreprises de disposer, sans frais (taux 0%) et sans garantie, d'un prêt pour financer leur besoin en fonds de roulement, et investissement productif, et ce, dans une perspective de relance. Cette aide permettra de renforcer la pérennité des entreprises du territoire dont le soutien est un enjeu fort de l'action économique de Carcassonne Agglo.

Les principales caractéristiques du dispositif proposé sont les suivantes :

- Entreprises de moins de 10 salariés
- Tous secteurs d'activité sont éligibles à l'exception des services financiers, des banques, des assurances, du secteur agricole et de la grande distribution.
- Ayant au moins un an d'existence et un chiffre d'affaires supérieur à 30 000 €
- Taux d'intervention : jusqu'à 50% du besoin en trésorerie (fonds de roulement, masse salariale, investissement productif.) calculé sur la base d'un prévisionnel couvrant la période du 1er juin au 31 décembre 2020
- Montant de l'aide : de 5 000 € à 10 000€ par entreprise unique (pouvant être porté selon cas spécifiques à 30 000 €).
- Avance remboursable consentie sur une durée de 42 mois, avec un différé de remboursement de 18 mois.
- Echelonnement du remboursement par appel de fonds trimestriel.

Carcassonne Agglo abonde ce fonds sur la base de 5 €/habitant (population DGF), soit 590 000 € et sollicite l'ensemble de ses communes membres pour participer, selon le même critère, à la constitution de ce fonds

Au terme de la durée du dispositif - soit au plus tard le 31 décembre 2025, les sommes restituées par les entreprises, ou non consommées, donneront lieu à remboursement au bénéfice de la commune.

Le conseil municipal ouï l'exposé de son président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- D'approuver le projet de convention de partenariat à intervenir avec Carcassonne Agglo, pour la participation au fonds territorial de soutien aux entreprises dans le cadre de la pandémie du covid-19
- D'approuver l'abondement de ce fonds par la commune sur la base de 5 € / habitant (population DGF soit 899 hab), soit **4 495 euros**,
- D'autoriser Mr le Maire à signer et exécuter la convention à intervenir avec Carcassonne Agglo.

DECISION MODIFICATIVE N°1 SUR BUDGET – acquisition de matériel pour la cantine et le service garderie.

Section d'investissement

- D 21578- 230 acquisition matériel	-10 226 €
- D 2183 -230	+ 2 226 €
- D 2184- 230	+ 1 500 €
- D 2188 – 230	+ 6 500 €

Accord à l'unanimité des membres présents.

DECISION MODIFICATIVE N°2 sur budget – RENFORCEMENT BT RUE DES TEMPLIERS

Section d'investissement :

- D 2041512-238 travaux fait par le Syaden	- 4 000 €
- D 21316-324 columbarium T 2	- 4 500 €
- D2184 travaux divers	- 4 000 €
- D 21534 -328 travaux EP rue des Templiers	+ 12 500 €

Accord à l'unanimité des membres présents.

DECISION MODIFICATIVE N°3 sur budget – Achat voirie lot Alaric Pyrénées et Registres EC.

Section d'investissement :

- D 020 Dépenses imprévues	- 1 300 €
- D 2181 installations diverses	- 400 €
- D 2112 terrains de voirie	+ 400 €
- D 2188 Registres EC	+ 1 300 €

Accord à l'unanimité des membres présents.

POUR INFORMATION :

Demande de subvention par l'association CPTS « communauté professionnelle territoriale de santé du Cabardés ».

Mr le Maire rappelle la démarche engagée par l'association « CPTS du Cabardés », créée par 8 professionnels de santé, pour établir un projet de santé adapté aux besoins du territoire.

Cette démarche, financée en partie par un fonds d'intervention Régional (Ars Et Cпам), ne pourra être engagée qu'avec l'aide financière des communes, composant le territoire.

Une réunion de présentation de la démarche a eu lieu le 5 octobre 2020 à Cuxac Cabardès.

La participation financière demandée à la Commune de Malves en Minervoisis est de 550 €.

Affaire à suivre.

Compte rendu de chantier « aménagement des deux cabinets de consultations ».

Mr Canovas fait un bref compte rendu de l'avancée du chantier :

Le plaquiste ainsi que l'électricien ont terminé. La Climatisation sera posée dans la semaine et les volets sont posés. La peinture est en cours.

Mr le Maire demande qu'un calcul financier des travaux en régie soit réalisé.

7400Compte rendu du dernier conseil d'école du 13/10/2020.

Mr Garces fait le point sur la réunion :

- L'obligation de scolarisation des enfants dès l'âge de 3 ans ;
- Modification du règlement cantine pour accueillir les enseignants ;
- Enumération des travaux demandés par les enseignants

Mr Garces fait un point sur la demande de subvention qui a été déposée par le RPI dans le cadre du dispositif « Ecoles numériques » pour l'achat de 2 ordinateurs pour les enseignants de maternelle et 4 Ipad.

Questions diverses.

Mme Lamour demande qu'il soit prévue une commission des finances par trimestre pour faire un suivi d'exécution budgétaire ;

Elle présente le projet d'accueil d'étudiants en aménagement et urbanisme les 17 et 18 novembre 2020 et son souhait de leur proposer un petit déjeuner. Une réunion d'organisation est prévue.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30

Les conseillers présents

LE MAIRE
R.POMMIES

SABAYROU

CANOVAS

COASSIN

GARCES

DUVAL

LAMOUR

MERIEUX

GIRARD

DOUTRE

RAYMOND

CORBEL

MARTIN

LEBRETON

CAGNINACCI